



Booster Bois-Biosourcés
Règlement de l'Appel à Projets
Edition 2021



1. Contexte

Ce document contient le règlement de l'Appel à projets 2021 du Booster Bois-Biosourcés.

Le marché francilien constitue un formidable potentiel pour les usages du bois et des matériaux biosourcés, notamment pour la construction, la rénovation, l'aménagement intérieur/extérieur des bâtiments et l'aménagement urbain. Avec la construction de 70 000 logements par an entre 2005 et 2030¹ et un objectif régional de 125 000 logements rénovés par an à l'horizon 2020², les marchés de la surélévation, de l'extension et de la construction de grande hauteur constituent également des marchés à fort potentiel pour les solutions bois, au regard des enjeux de densification du territoire.

Dans un contexte où les solutions constructives « bas carbone » vont être favorisées par l'évolution du cadre réglementaire (RE 2020), et où la Région Île-de-France a fixé un objectif de doubler la part des matériaux biosourcés dans la construction francilienne d'ici 2025, développer l'usage de matériaux et techniques constructives biosourcés est une nécessité (depuis la production des matériaux qui composent l'ouvrage jusqu'à sa déconstruction).

Parmi les 15 milliards d'euros par an sur les deux prochaines années consacrées à la transition écologique dans les 4 secteurs les plus émetteurs en carbone (transport, bâtiment, industrie, production énergétique et agriculture), près de 7,5 milliards d'euros sont fléchés pour la rénovation énergétique des bâtiments et la relance de la construction durable. Ces soutiens devraient inciter à développer les solutions bois et biosourcés, en lien avec les exigences de la RE 2020.

Ainsi, le Booster Bois-Biosourcés permet d'identifier et d'accompagner des initiatives et projets innovants valorisant le bois et les matériaux biosourcés qui pourront répondre aux défis de la construction durable. Une fois arrivés à maturité, ces projets pourront être repris par les maîtres d'ouvrage et aménageurs, qui se sont notamment engagés, en Île-de-France, via le PACTE Bois-Biosourcés, à encourager la généralisation du matériaux bois dans la construction (<https://www.fibois-idf.fr/le-pacte-bois-biosources>).

2. Les membres du Booster

L'animation du Booster-Bois-Biosourcés

Le dispositif du Booster est animé par l'interprofession FIBois Ile-de-France et l'Institut Technologique FCBA.

¹ Sources : SDRIF et Loi du Grand Paris

² Source : SRCAE d'Île-de-France

Les membres du Booster-Bois-Biosourcés

Ils composent le partenariat au Booster-Bois-Biosourcés et participent aux Comités de Pilotage et Comités Techniques et participeront à l'accompagnement des lauréats.

- Établissements de recherche et techniques : l'Université Gustave Eiffel et l'Institut technologique FCBA
- Interprofessions ou organisations professionnelles : FIBois Île-de-France, Collect'If Paille, Construire en Chanvre Île-de-France, Ordre des Architectes d'Île-de-France
- Territoires : l'EPA Marne-EPA France, le parc naturel régional du Gâtinais français
- Financier : la Région Ile-de-France

Par ailleurs, des partenaires de l'édition 2021 apporteront leurs compétences ou leur réseau au Booster-Bois-Biosourcés :

- Les Canaux pour leur vision sur l'économie sociale et solidaire et notamment les sujets de réemploi
- Le Forum Bois Construction qui permettra de donner de la visibilité aux lauréats via une exposition pendant l'événement à l'été 2021 au Grand Palais Éphémère

3. Pourquoi postuler au Booster-Bois-Biosourcés ?

Soutenu par la Région Île-de-France, piloté par FIBois Île-de-France et l'Institut technologique FCBA, le Booster-Bois-Biosourcés est une initiative collective qui fédère 9 membres fortement impliqués dans la valorisation du bois et des biosourcés. Cette initiative s'appuie sur un appel à projets francilien dont l'ambition est de faire émerger des projets innovants dans le domaine de la construction et des usages liés aux bâtiments (mobilier urbain, ameublement intérieur/extérieur, etc.).

Afin de faciliter l'émergence de produits innovants bois et biosourcés sur le marché de la construction, les porteurs de projets se verront offrir par les membres du Booster-Bois-Biosourcés :

- un atterrissage opérationnel de leur projet dans un territoire d'innovation, et notamment une mise en relation privilégiée avec des territoires ambitieux en politique bas carbone ou avec le monde de la recherche
- un accompagnement à la mise en place de partenariats
- un premier niveau d'accompagnement technique et scientifique au montage du projet
- de l'ingénierie financière et une orientation vers des dispositifs de financement, notamment ceux de la Région Île-de-France, selon le niveau de maturité du projet
- une mise en valeur de leur projet lors d'évènements notamment portés par les membres du Booster ; et au sein du Forum Bois Construction qui aura lieu à l'été 2021 à Paris au Grand Palais Éphémère.

4. A qui s'adresse cet appel à projet ?

Les porteurs de projet peuvent être :

- Des entreprises relevant des secteurs du bâtiment, du logement social, de la promotion immobilière, des filières bois et biosourcés, quels que soient leur taille et leurs modèles et statuts (start-up, TPE, PME, GE...)
- Des Sociétés d'Economie Mixte (SEM)
- Des associations
- Des Sociétés Coopératives Participatives / d'Intérêt Collectif (SCOP/SCIC)
- Des étudiants ou des junior entreprises ayant développé un projet
- Des autoentrepreneurs

Ils doivent avoir un siège, une résidence (pour les particuliers) ou une implantation en Île-de-France, ou prouver que le projet aura une incidence sur le développement économique de la filière sur le territoire francilien.

5. Conditions d'éligibilité

Afin d'être éligibles, les projets doivent :

1. Proposer une innovation dans le domaine du bois et des biosourcés dans le secteur du bâtiment et des usages périphériques du bâtiment (ameublement intérieur et extérieur, mobilier urbain)
2. Correspondre à l'une de thématiques listées ci-après,
3. Avoir une dimension collaborative, et démontrer la possibilité pour au moins deux des membres du Booster-Bois-Biosourcés d'avoir une valeur ajoutée pour le projet en phase d'accompagnement.

Les trois critères sont explicités ci-après.

5.1. Type d'Innovation et niveau de maturité

L'innovation peut porter sur :

- des solutions (nouveaux matériaux, systèmes ou solutions constructives...)
- des procédés de fabrication
- des nouvelles technologies de l'information et de la communication ou du numérique
- des modes d'organisation / innovations sociales (logistique, approvisionnement, traçabilité...).

Tous les degrés de maturité des innovations sont recevables. Les projets peuvent proposer des innovations :

- Au stade de l'idée (« idéation »)
- Proche de la mise sur le marché

5.2. Les thématiques éligibles

Les thématiques des projets recherchés sont les suivantes :

- Développer la construction bas-carbone à l'échelle d'un territoire dans un objectif de neutralité carbone
- Agir sur le parc existant et promouvoir les matériaux biosourcés dans les opérations de réhabilitation
- Développer la mixité bois/autres matériaux
- Promouvoir l'utilisation de la ressource forestière francilienne, notamment le bois feuillu
- Démontrer le bien-être lié à l'utilisation du bois et des biosourcés (santé / confort)
- Promouvoir le ré-emploi des matériaux bois et biosourcés dans le bâtiment et l'aménagement, dans une logique d'économie circulaire

5.3. Dimension collaborative

Les projets recherchés doivent démontrer une dimension collaborative, c'est à dire prouver que leur mise en œuvre impliquera au moins deux membres du Booster Bois-Biosourcés (activités de recherche, mise en œuvre de tests, prototypages, industrialisation, identification de territoires accueillant les innovations). Le porteur de projets devra expliciter ses attendus et la possibilité pour les membres du Booster-Bois-Biosourcés d'avoir une valeur ajoutée pour le projet en phase d'accompagnement.

6. Modalités de candidature

Le dossier de candidature est saisi via le formulaire en ligne disponible sur le site de FIBois Île-de-France :

<http://fibois-idf.fr/index.php/le-booster-bois-biosources>

Le contenu du dossier de candidature :

- Une présentation du porteur de projet
- Une présentation du projet et de l'innovation proposée : contexte du marché, objectifs, dimension innovante, besoins d'accompagnement recherchés auprès du Booster Bois-Biosourcés, planning de mise en œuvre, plan de financement envisagé) ...=> ce document devra faire entre 10 à 15 pages, word ou powerpoint (au format pdf)

7. Composition du jury et processus de sélection

Le jury est composé des membres du Booster-Bois-Biosourcés et sera élargi en fonction des thématiques des projets reçus à des experts ponctuels (Les Canaux si économie circulaire et réemploi par exemple).

Le processus de sélection de l'appel à projets se déroule en plusieurs phases :

- Du **1^{er} février au 31 mars 2021** : Ouverture de l'appel à projets et période de réception des candidatures
- A partir du 31 mars : 1^{ère} phase de sélection des porteurs de projets qui seront retenus pour des **auditions orales**. Ces dernières auront lieu sur Paris les **14 et 15 avril 2021** (si les conditions sanitaires le permettent ou en distanciel)
- **20 mai 2021** : Comité de sélection des projets ayant été auditionnés
- **Juin 2021** : Annonce des lauréats
- **Juillet 2021** : Démarrage de l'accompagnement des lauréats,
- **2^{ème} semestre 2021** : Mise en valeur des projets retenus lors du Forum Bois Construction et autres événements

8. Contacts

Les questions doivent être adressées par mail à :

- Catherine Desportes, FiBois Île-de-France, catherine.desportes@fibois-idf.fr
- Patrick Molinié, FCBA, patrick.molinie@fcba.fr

9. Protection des données

Les membres du Booster sont responsables du traitement des données que vous portez à leur connaissance lors de votre dépôt de projet. Ces informations sont analysées par les membres du Booster qui y ont accès dans le cadre de l'analyse des projets. Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Conformément à la loi Informatique & Libertés et au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité, d'effacement de vos données personnelles et de la possibilité de définir des directives relatives au sort de vos données post-mortem. Vous avez également la possibilité de demander une limitation du traitement ou de vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courriel à l'adresse contact@fibois-idf.fr. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10. Confidentialité

Le jury et les membres du Booster-Bois-Biosourcés s'engagent à assurer la plus stricte confidentialité des projets soumis par les porteurs de projets. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations recueillies dans le cadre du présent appel à projets et identifiées par écrit comme étant

confidentielles par les porteurs de projets. Les participants autorisent les membres à publier la description non confidentielle de leur projet indiquée sur la fiche de candidature et sur tout autre support dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours sans prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

11. Litiges

Le fait de déposer un projet implique, de la part des porteurs de projets, l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, qui ne peuvent donner lieu à contestation, les jurys étant souverains et n'ayant pas à motiver leur décision.